

Breizh Forêt Bois - Amélioration

REGION BRETAGNE

Date limite : 31/12/2025

Présentation du dispositif

Le dispositif Breizh Forêt Bois Amélioration soutient les propriétaires forestiers et collectivités dans leurs travaux sylvicoles visant à améliorer la qualité des peuplements existants.

Cette aide favorise les interventions peu rentables mais nécessaires à la production de bois d'œuvre, la gestion durable et la préservation de la biodiversité.

Conditions d'attribution

À qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Les bénéficiaires éligibles sont :

- Les propriétaires forestiers privés ou leurs groupements
- Les communes et leurs associations (communautés de communes, syndicats, etc.)
- Les maîtres d'ouvrage publics bénéficiant d'une délégation de gestion
- Les regroupements de propriétaires sous mandat commun.

— Critères d'éligibilité

Les projets doivent :

- Porter sur des peuplements forestiers présentant un potentiel d'avenir
- Être inscrits dans un document de gestion forestière agréé
- Intégrer un marquage préalable par un professionnel qualifié
- Respecter les critères de densité et les essences définies dans le cahier des charges
- Être conformes à la certification forestière (PEFC, FSC ou équivalent).

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

L'aide soutient les projets de :

- Taillis simples ou avec réserves
- Mélanges futaie-taillis
- Jeunes futaies feuillues, mixtes ou résineuses

- Régénérations naturelles et jeunes pins maritimes
- Peupliers de production.

— Dépenses concernées

Sont éligibles :

- Études préalables et diagnostics forestiers
- Marquages de coupes et ouvertures de cloisonnements
- Tailles de formation, élagages, dépressages et dégagements
- Travaux de paillage et d'entretien
- Maîtrise d'œuvre et suivi technique par un professionnel agréé
- Travaux favorables à la biodiversité (mares, arbres-habitats, zones refuges)

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Ne sont pas éligibles :

- Les terrains situés dans des zones protégées (réserves naturelles, biotopes, etc.)
- Les projets imposés par une obligation administrative ou judiciaire
- Les parcelles ne relevant pas du statut de forêt (selon définition IGN).

— Critères d'inéligibilité

- Absence de document de gestion durable ou de certification forestière
- Travaux engagés avant la date d'ouverture de l'appel à projets
- Dossier d'aide inférieur à 2 500 € (ou 2 000 € pour les peupliers).

— Dépenses inéligibles

- Travaux d'entretien non listés comme éligibles
- Contributions en nature
- Prestations non réalisées par un professionnel qualifié.

Montant de l'aide

— De quel type d'aide s'agit-il ?

Subvention directe couvrant :

- 50 % des coûts forfaitaires des travaux sylvicoles
- 0 % pour les interventions sur peupleraies
- Jusqu'à 1 000 € pour les frais généraux
- 10 % maximum du montant total pour les actions en faveur de la biodiversité.

— Quelles sont les modalités de versement ?

- Versement après vérification de la bonne réalisation des travaux
- Contrôle terrain obligatoire par le service instructeur

- Déclaration de fin d'opération accompagnée des factures justificatives.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont instruites par la Région Bretagne, Direction du développement économique – Service agriculture, filière bois et alimentation.

— Éléments à prévoir

Le dossier doit inclure :

- Diagnostic forestier et plan d'amélioration
- Devis détaillés et coûts forfaitaires
- Justificatifs de gestion durable et de certification PEFC/FSC
- Attestation de réalisation d'un relevé IBP (Indice de Biodiversité Potentielle).

— Cumul possible

Le dispositif est soumis au régime de minimis (plafond de 300 000 € d'aides publiques sur trois exercices).

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Aides soumises au règlement
 - › Règle de minimis n°2023/2831

Organisme

REGION BRETAGNE

- **Administration Régionale**
283 avenue du Général Patton
35711 RENNES CS 21101

Déposer son dossier

- https://aides.bretagne.bzh/aides/#/crbr/connecte/F_SAGRI_BZHFBA/depot/simple